

DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE (ARTICLE R181-13 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT)

ETAPE 6.3 – RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT

Sablère du Thouarsais Commune de Loretz-d'Argenton (79)

Projet porté par la société SABLIERES DU THOUARSAIS

17 rue de la Mairie – 49700 BROSSAY

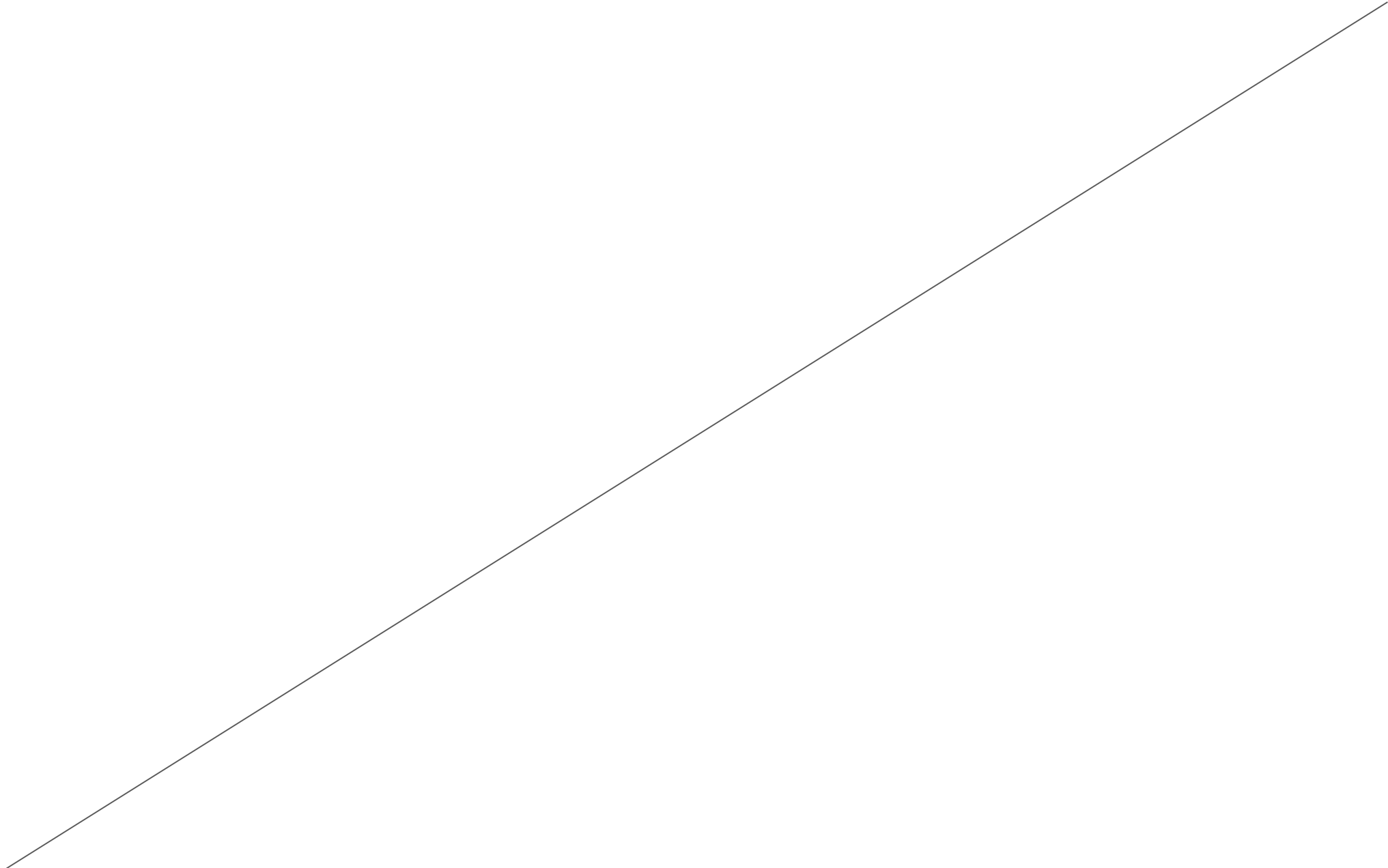
Contacts : M. Cyril BOUCHET & M. Thierry LE NEILLON

AFFAIRE N° 2018-664

Date d'édition du rapport : 02/03/2022

AUTEUR : Victoria LEFEBVRE

Email : victoria.lefebvre@socotec.com - Tél. : (+33) 685 120 625



SOMMAIRE

Raisons du choix du projet	4
Scénario de référence	6
Solutions de substitution examinées.....	6
Impacts du projet et mesures d'atténuation	7
Le paysage	7
Les eaux	9
La biodiversité.....	11
Commodité de voisinage.....	13
Les trafics.....	14
Remise en état	18
Principe et plan de remise en état	18

RAISONS DU CHOIX DU PROJET

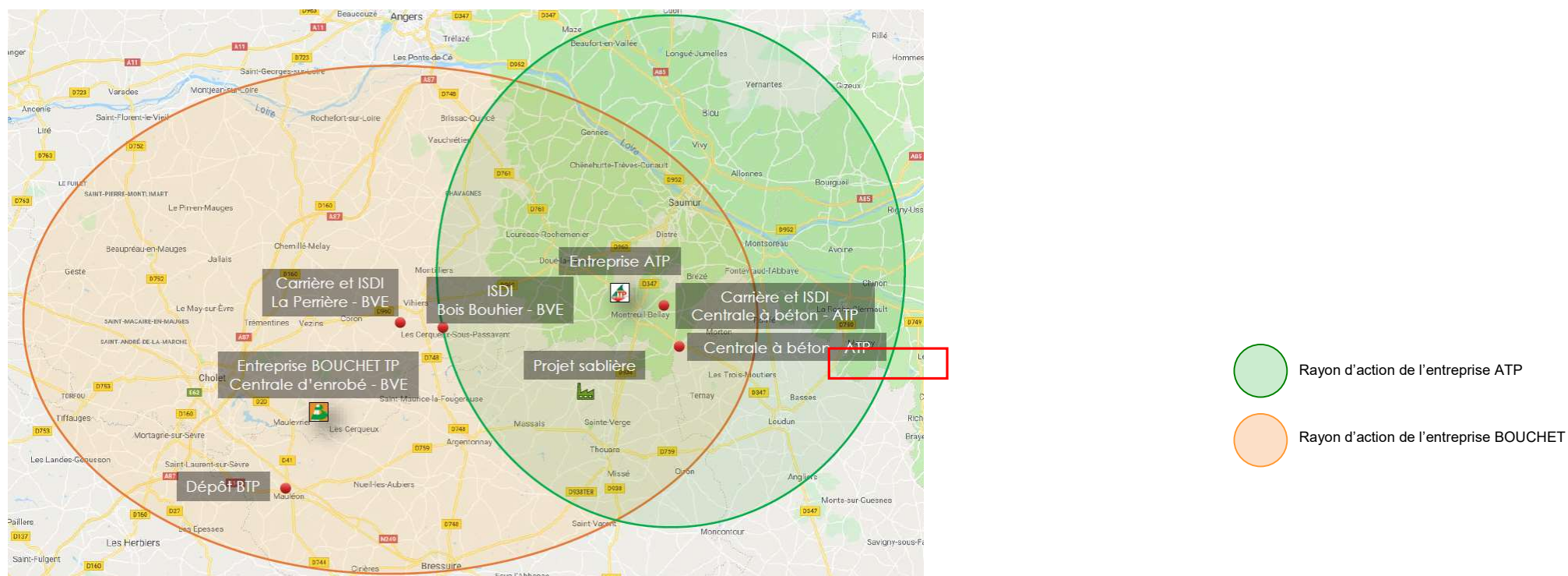
➤ DEVENIR AUTONOME SUR L'APPROVISIONNEMENT DE NOS MATIERES PREMIERES

La société SABLIERES DU THOUARSAIS souhaite ouvrir une carrière de sables et de graviers alluvionnaires afin d'approvisionner en matière première leurs centrales d'enrobage et leurs centrales à béton. Ainsi, l'ouverture de cette sablière permettrait aux entreprises ATP et BOUCHET de ne pas s'approvisionner en matière première auprès d'entreprises concurrentes.

➤ EMPLACEMENT

Les entreprises ATP et BOUCHET ont sélectionné cet emplacement pour l'ouverture de leur sablière pour les raisons suivantes :

- le gisement présent est de bonne qualité et est exploitable sur une profondeur de 7 m au maximum,
- la route départementale n°159, permettant l'accès au site, est correctement dimensionnée et permet un accès sécurisé,
- il est situé à mi-chemin entre les régions saumuroise, thouarsaise, Vihiersoise et Mauléonnaise et ainsi permet d'être localisé à proximité immédiate des autres sites des sociétés :



RAISONS DU CHOIX DU PROJET

➤ PRESENCE D'UN GISEMENT VALORISABLE

Le gisement qui serait exploité sur la sablière du Thouarsais serait un gisement de sables et de graviers destinés aux centrales d'enrobage et de béton des sociétés ATP et BOUCHET. Ce gisement a été observé jusqu'à une profondeur de 7 m.

L'ouverture de la sablière du Thouarsais pérennisera l'activité de ces deux entreprises en leur fournissant la matière première. De plus, l'exploitation de ce gisement permettra d'assurer la production de sables et graviers pouvant répondre aux exigences de la production de béton. Cette ressource n'est actuellement pas exploitée dans le département comme le montre la carte ci-contre (triangle vert : exploitation roche meuble – alluvion). Ainsi, l'ouverture de la sablière du Thouarsais permettra une gestion optimale des ressources naturelles existantes en sables et graviers.

➤ ASPECT FONCIER

La société SABLIERES DU THOUARSAIS dispose de la maîtrise foncière des terrains inclus dans l'emprise de la Sablière du Thouarsais. Cette maîtrise foncière est assurée via l'établissement d'actes notariés et des contrats de forage entre les propriétaires des terrains et la société SABLIERES DU THOUARSAIS.

➤ ABSENCE D'ESPACES NATURELS DE PROTECTION

La sablière du Thouarsais n'est incluse dans aucun zonage scientifique ou réglementaire.

Les zones naturelles réglementées les plus proches sont une ZNIEFF de type I n°540015629 « Plaine et Vallées d'Argenton l'Eglise et Saint-Martin-de-Sanzy » et la zone Natura 2000 FR5400439 « Vallée d'Argenton ». Ces zones sont respectivement localisées à environ 200 m à l'Est et 6 km au Sud-Ouest de la sablière du Thouarsais.

SCENARIO DE REFERENCE

➤ SCENARIO DE REFERENCE RETENU

Dans le cas du projet porté par la société SABLIERES DU THOUARSAIS, le « scénario de référence » demandé à l'article R122-5-3° du Code de l'Environnement correspond à l'ouverture d'une carrière de sables et de graviers sur la commune de Loretz-d'Argenton.

En termes d'environnement, pour synthèse du chapitre II de la présente étude d'impact, le principal enjeu du projet est lié l'eau et la présence de la rivière de l'Argenton et à la biodiversité présente au sein du projet et notamment en la présence de reptiles (Lézard des murailles) et d'oiseau dans les friches au Sud de l'îlot Sud.

Du fait qu'aucun bâtiment ni structure ne sera présent sur le site, l'ouverture d'une sablière ne sera pas de nature à engendrer un danger en cas d'inondation.

Les suivis des eaux superficielles et des piézomètres lors de l'exploitation permettront de surveiller l'impact d'une ouverture de sablière sur les eaux du secteur.

Du fait de la conservation des friches au Sud du projet, fréquentées par les espèces protégées, l'ouverture de la sablière du Thouarsais ne sera pas de nature à affecter la biodiversité fréquentant le site.

Ainsi, le « scénario de référence » retenu intègre une mesure adaptée permettant d'estimer que les impacts négatifs résiduels de l'exploitation seront limités. Aucun autre domaine (air, bruit, paysage, etc.) ne constitue une contrainte significative du fait notamment de la situation du site en zone rurale.

➤ EVOLUTION PROBABLE DE L'ENVIRONNEMENT EN L'ABSENCE DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET

En l'absence de l'ouverture de la sablière du Thouarsais, les terrains du projet seront laissés en terrains agricoles.

SOLUTIONS DE SUBSTITUTION EXAMINEES

La demande sollicitée par la société SABLIERES DU THOUARSAIS vise à l'ouverture d'une nouvelle exploitation de sables et graviers sur la commune de Loretz-d'Argenton.

La société ANJOU TRAVAUX PUBLICS dispose d'une carrière sur la commune de Montreuil-Bellay. La carrière des Petits Coteaux de Saint Eloi est autorisée par l'Arrêté Préfectoral du 29 juin 2006 modifié. Même si cette carrière est autorisée jusqu'en 2032 (26 ans), elle dispose seulement de 3 à 4 années de gisement et il n'y a aucune possibilité d'extension (pas de gisement).

La société BOUCHET qu'en à elle ne dispose d'aucune carrière de sables alluvionnaires. Ainsi, le renouvellement ou l'extension d'une carrière existante n'est pas réalisable. L'un des objectifs de l'ouverture de la sablière du Thouarsais est de mixer les sables qui y seront exploités avec les sables produits à partir de roche massive sur la carrière de La Perrière de la société BOUCHET, localisée à Lys Haut Layon, à 30 km à l'Ouest du projet.

IMPACTS DU PROJET ET MESURES D'ATTENUATION

LE PAYSAGE

➤ ENJEUX PAYSAGERS

L'espace de relation entre le site et les espaces environnants, permet de dresser un inventaire des secteurs depuis lesquels la sablière du Thouarsais (ou certains de ses éléments) offrira des champs de vision (ou cônes de vision). L'implantation du site et les unités paysagères environnantes conditionnent les perceptions visuelles, liées essentiellement à la topographie et aux éléments qui interceptent le regard (boisements, haies, bâti...). Du fait de la topographie du secteur, l'échelle visuelle est surtout conditionnée par la trame verte et par la présence de la colline à l'Ouest du projet.



IMPACTS DU PROJET ET MESURES D'ATTENUATION

LE PAYSAGE

➤ MESURES PAYSAGERS PREVUES

Afin de limiter la visibilité sur leur projet en périphérie immédiate, la société SABLIERES DU THOUARSAIS mettra en place un merlon d'une hauteur de 2,5 m sur l'ensemble du périmètre du projet. Pour chaque ilot, le merlon sera réalisé au moment de son exploitation (10 ans sur l'ilot Nord et 20 ans sur l'ilot Sud, +/- 3 ans).

Les photographies ci-après permettent de donner un aperçu sur la future sablière, suite à la réalisation du merlon.

Montage photographique de la réalisation du merlon au niveau de l'ilot Nord



Montage photographique de la réalisation du merlon au niveau de l'ilot Sud.



IMPACTS DU PROJET ET MESURES D'ATTENUATION

LES EAUX

➤ ENTRETIEN DES ENGINS SUR LE SITE

L'entretien du matériel s'effectuera en dehors de l'emprise du site au sein d'infrastructures dédiées à la réalisation de ce type d'opérations.

➤ EMPLOI DE L'EAU SUR LE SITE : NATURE, ORIGINE ET VOLUME UTILISE

Les eaux seront utilisées dans le cadre du traitement des matériaux. Ainsi, une quantité de 350 m³/h au maximum sera nécessaire au traitement des sables et graviers. Cependant, le traitement sera réalisé en circuit fermé avec le bassin de décantation. Aucun appoint d'eau extérieur ne sera par conséquent nécessaire.

➤ GESTION DES EAUX DU SITE

Les eaux utilisées dans le cadre du traitement des matériaux seront dirigées vers le bassin de décantation du site avant d'être réutilisées. Le traitement sera réalisé en circuit fermé. Aucun appoint d'eau extérieur ne sera par conséquent nécessaire.

➤ SUIVI ENVIRONNEMENTAL

■ Eaux superficielles

Dans le cadre de l'exploitation de la sablière du Thouarsais, la société SABLIERES DU THOUARSAIS réalisera un contrôle de la qualité des eaux superficielles. Un tel projet est en effet soumis au respect des seuils et à l'analyse des paramètres suivants (définis en application de l'Arrêté Ministériel du 22 septembre 1994) :

- pH compris entre 5,5 et 8,5,
- Température inférieure à 30 °C,
- Matières en suspension totales (MEST) : concentration inférieure à 35 mg/l (norme NF T 90 105),
- Demande Chimique en Oxygène (DCO) : concentration inférieure à 125 mg/l (norme NF T 90 101),
- Hydrocarbures : concentration inférieure à 10 mg/l (norme NF T 90 114).

■ Eaux souterraines

Dans le cadre de l'exploitation de la sablière du Thouarsais, la société SABLIERES DU THOUARSAIS aménagera trois piézomètres (un en amont et deux en aval) lui permettant de faire un suivi qualitatif et quantitatif de la nappe des calcaires et marnes de l'infra-Toarcien au Nord du seuil du Poitou. Ce suivi sera réalisé deux fois par an, en période de hautes eaux et en période de basses eaux et portera à minima sur les paramètres suivants : pH, conductivité et hydrocarbures. A l'occasion de ces prélèvements, le niveau de la nappe sera également relevé afin de suivre son évolution dans le temps et de justifier de l'absence d'un rabattement par l'exploitation du site.

IMPACTS DU PROJET ET MESURES D'ATTENUATION

LES EAUX

➤ ZONES HUMIDES

L'emprise de la sablière ne comporte aucune zone humide ou milieu humide identifiée soit par le SDAGE Loire-Bretagne, soit par le PLUi, soit par le bureau AXE-SOCOTEC.

Des zones humides ont été identifiées aux abords de la sablière sur les parcelles section ZB n°31, 34 et 35, à l'Est du projet. La mise en œuvre du projet ne sera pas de nature à altérer ces milieux, les terrains de la future sablière étant situés en amont hydrauliques de l'alimentation de ces zones humides.

➤ ZONE INONDABLE

D'après le règlement graphique du PLUi de la communauté de communes du Thouarsais l'îlot Sud du projet est localisé en zone inondable.

Aucune installation, ou bâtiment et aucun stock ne sera présent sur l'îlot Sud. Ainsi, en cas d'inondation, aucun obstacle ne sera créé par l'exploitation de la sablière.

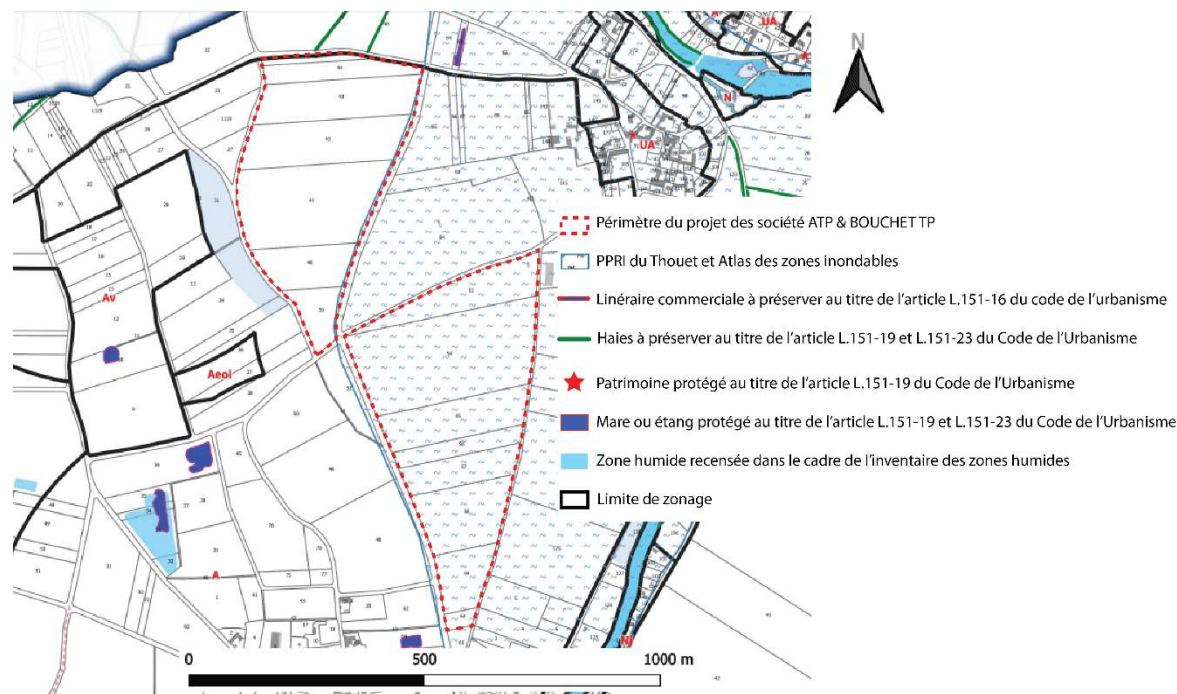
➤ ALIMENTATION EN EAU POTABLE

L'Agence Régionale de Santé (ARS) de Nouvelle-Aquitaine (réponse du 14/10/2020) informe que la commune de Loretz d'Argenton ainsi que les communes limitrophes deux-sévriennes ne se situent dans aucun périmètre de protection d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine.

L'Agence Régionale de Santé (ARS) Pays-de-la-Loire (réponse du 27/10/2020) informe que les communes limitrophes de Loretz d'Argenton situées dans le Maine et Loire ne sont pas concernées par des périmètres de protection de captages AEP.

De ce fait, l'emprise de la sablière du Thouarsais et ses abords ne sont pas concernés par les périmètres de protection de ces ouvrages.

Extrait du règlement graphique du PLUi de la communauté de communes du Thouarsais



IMPACTS DU PROJET ET MESURES D'ATTENUATION

LA BIODIVERSITE

➤ ZONAGES DE PROTECTION OU D'INVENTAIRE

La sablière du Thouarsais n'est incluse dans aucun zonage scientifique ou réglementaire.

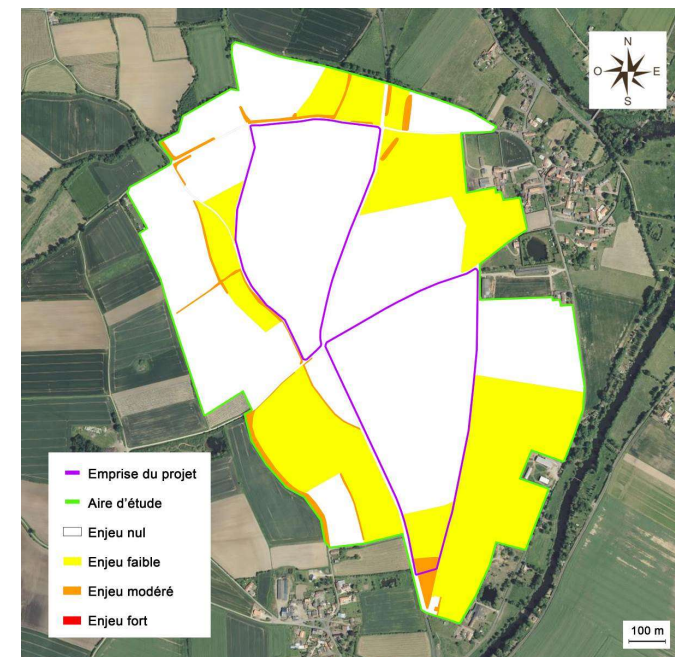
Les zones naturelles réglementées les plus proches sont une ZNIEFF de type I n°540015629 « Plaine et Vallées d'Argenton l'Église et Saint-Martin-de-Sanzay » et la zone Natura 2000 FR5400439 « Vallée d'Argenton ». Ces zones sont respectivement localisées à environ 200 m à l'Est et 6 km au Sud-Ouest de la sablière du Thouarsais.

➤ ENJEUX BIOLOGIQUES DU PROJET

Le tableau suivant synthétise les enjeux pour les habitats et les différents groupes inventoriés par AXE-SOCOTEC, hiérarchisés en fonction de la localisation des espèces / habitats, de leur valeur (rareté, protections), du rôle des habitats (reproduction, alimentation...) et de leur qualité (fonctionnalité, diversité...).

Enjeux forts	
Pas d'espèces à enjeux fort identifiées sur et aux abords du projet.	
Enjeux modérés	
Reptiles	2 espèces protégées, non menacées, recensées aux abords du projet : la Couleuvre verte et jaune et le Lézard des murailles. Ces espèces fréquentent les haies (Couleuvre verte et jaune) et la friche (Lézard des murailles) présentes en limite Sud du projet.
Oiseaux	3 espèces d'intérêt patrimonial modéré recensées dans l'emprise du projet et ses abords : le Vanneau huppé, le Tarier pâle et la Linotte mélodieuse. 4 espèces d'intérêt patrimonial faible recensées dans l'emprise du projet et ses abords : la Gorgebleue à miroir, le Faucon crécerelle, la Buse variable et le Troglodyte mignon. Présence d'une friche dans l'emprise du projet pouvant accueillir la nidification d'espèces d'oiseaux protégées et patrimoniales.
Enjeux faibles	
Amphibiens	2 espèces protégées, non menacées, recensées aux abords du projet : le Triton palmé et la Grenouille commune. Ces espèces se reproduisent sur le point d'eau présent aux abords Nord-Est du projet.
Mammifères	2 espèces protégées recensées aux abords du projet : la Pipistrelle commune et la Pipistrelle pygmée. Les haies aux abords du projet constituent une zone de chasse et un corridor de déplacement pour ces espèces. Aucun gîte estival ou hivernal pour les chiroptères n'a été observé aux abords du projet.
Flore	1 espèce quasi menacée recensée aux abords du projet : la Fritillaire pintade.

Cartographie des enjeux du site



IMPACTS DU PROJET ET MESURES D'ATTENUATION

LA BIODIVERSITE

➤ MESURES BIOLOGIQUES E-R-C

Conservation d'une friche favorable aux espèces protégées.

E1 - Evitement des populations connues d'espèces protégées ou à fort enjeu et/ou de leurs habitats

E	R	C	A	Evitement « amont » Mesure prévue suite au bilan des investigations naturalistes et ayant conditionné la version du projet tel que présenté dans la présente étude.
---	---	---	---	--

Descriptif plus complet

Les terrains du projet accueillent une friche d'une surface d'environ 0,21 ha. Cette friche est utilisée comme zone de repos et/ou de reproduction par des espèces protégées. Dans le cadre du projet d'ouverture de sablière, cette friche sera conservée (cf. Figure 14).

Conditions de mise en œuvre / limites / points de vigilance

Le secteur à conserver sera signalé par l'exploitant au personnel évoluant sur le site. Cette information sera relayée au besoin par la mise en défens de la zone à préserver via l'installation de rubalise voir de panneaux le cas échéant.

Prescriptions associées à l'application de cette mesure :

- Absence de travaux au sein du secteur à préserver.
- Maintien et entretien des dispositifs de signalisation durant toute la durée de l'exploitation.
- Information du personnel évoluant sur le projet.

Modalités de suivi envisageables

Vérification visuelle de l'intégrité de l'espace « évité ».
Vérification visuelle de l'existence effective et appropriée de la matérialisation du secteur préservé ainsi que des prescriptions associées.

Localisation de la mesure faune-flore-habitats



IMPACTS DU PROJET ET MESURES D'ATTENUATION

COMMODITE DE VOISINAGE

➤ LES BRUITS

Les mesures mises en œuvre pour réduire les émissions sonores associées à l'exploitation de la sablière du Thouarsais vis-à-vis du voisinage seront les suivantes :

- un entretien régulier des véhicules d'exploitation, lesquels seront homologués en matière d'insonorisation. Ces véhicules respecteront notamment les valeurs limites fixées par la réglementation en vigueur (Arrêtés du 2 janvier 1986 et du 12 mai 1997 pour les engins de chantier / Arrêté du 13 avril 1972 pour les véhicules automobiles).
- des consignes aux chauffeurs des engins et des véhicules, visant l'arrêt moteur systématique lors d'immobilisations prolongées.
- une limitation des signaux sonores avertisseurs au strict minimum. Concernant les signaux de reculs obligatoires pour les engins d'exploitation, leur intensité est réglée dans le respect des dispositions à prendre en matière de sécurité.
- réalisation d'un merlon de 2,5 m de hauteur en limite du site à l'exception de la limite Nord-Est de l'îlot Sud où ce merlon aura une hauteur de 3 m.

➤ LES VIBRATIONS

Dans le cadre de l'ouverture de la sablière du Thouarsais, les extractions de sable s'effectuent uniquement à la pelle. Il n'y a pas de tirs de mine. Ce type d'extraction n'engendre donc pas de vibrations.

➤ LES POUSSIÈRES

Dans le cadre de l'exploitation de la sablière du Thouarsais, les mesures relatives aux émissions de poussières seront les suivantes :

- réalisation d'un merlon de 2,5 m de hauteur en périphérie du site afin de ceinturer l'intégralité de l'emprise de la sablière,
- nettoyage et entretien régulier des pistes évitant la concentration des fines. Au besoin, un arrosage des pistes et des stocks sera réalisé,
- exploitation en eau.

IMPACTS DU PROJET ET MESURES D'ATTENUATION

LES TRAFICS

➤ DESTINATION DES MATERIAUX PRODUITS

Les matériaux issus de l'exploitation de la sablière du Thouarsais sont principalement destinés aux usines des entreprises ANJOU TRAVAUX PUBLICS et BOUCHET. Ainsi, le trafic lié à l'exploitation de la sablière du Thouarsais se divisera de la façon suivante :

■ Sites de l'entreprise BOUCHET

- Centrale d'enrobé de Yzernay, à 33 km à l'Ouest,
- Carrière La Perrière, Lys Haut Layon, à 30 km à l'Ouest,
- Dépôt BTP de Mauléon, à 40 km au Sud-Est.

Le trafic vers l'Ouest, en bleu sur la carte ci-après représente 40 % du trafic lié à l'exploitation de la sablière du Thouarsais

■ Site de l'entreprise ATP

- Centrale à béton de Montreuil-Bellay, localisée à 11,6 km au Nord-Est.

Le trafic vers le Nord, en rouge sur la carte ci-après représente 30 % du trafic total lié à l'exploitation de la sablière du Thouarsais

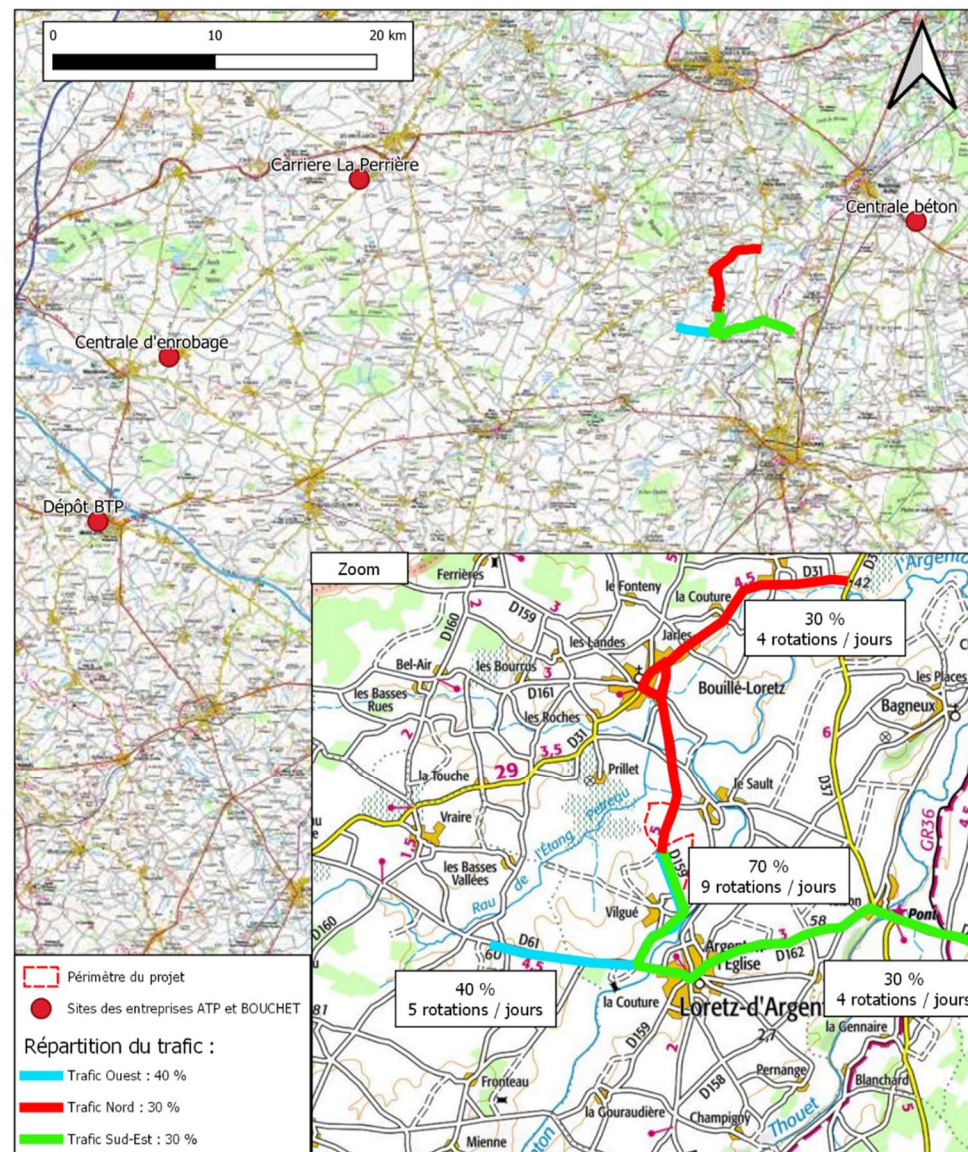
■ Thouars et ses proches environs

Une partie des matériaux extraits sur la sablière du Thouarsais seront commercialisés aux industries Thouarsaises.

De plus, un projet de centrale à béton pour l'entreprise AT est en cours sur Saint-Jean-de-Thouars.

Le trafic vers le Sud, en vert sur la carte ci-dessous, représente 30 % du trafic total de la sablière du Thouarsais.

Répartition du trafic lié à l'exploitation de la sablière du Thouarsais



IMPACTS DU PROJET ET MESURES D'ATTENUATION

LES TRAFICS

➤ ESTIMATION DU TRAFIC D'ENLEVEMENT MAXIMAL

Dans le cadre de l'exploitation de la sablière du Thouarsais, la société SABLIERES DU THOUARSAIS sollicite une production de 78 000 t/an en moyenne et 100 000 t/an en maximale.

La société SABLIERES DU THOUARSAIS sollicite également l'apport de matériaux inertes dans le cadre de la remise en état du site à hauteur de 762 500 m³ avec au maximum 37 000 m³/an.

Comme précisé précédemment, le trafic lié à l'exploitation des sables se répartit entre le Nord, le Sud et l'Ouest. Ainsi, l'estimation de la répartition du trafic futur est la suivante :

■ Trafic Nord

Part du trafic	Flux entrants en nombre d'arrivées/jour	Flux sortants en nombre de départs/jour
30 % des 100 000 t/an soit 30 000 t/an	4 arrivées/jour (à vide)	4 départs/jour (matériaux)
Trafic maximal total :	4 rotations/jour (soit 8 passages/jour)	

■ Trafic Ouest

Part du trafic	Flux entrants en nombre d'arrivées/jour	Flux sortants en nombre de départs/jour
40 % des 100 000 t/an soit 40 000 t/an	5 arrivées/jour (à vide)	5 départs/jour (matériaux)
Trafic maximal total :	5 rotations/jour (soit 10 passages/jour)	

■ Trafic Sud

Part du trafic	Flux entrants en nombre d'arrivées/jour	Flux sortants en nombre de départs/jour
30 % des 100 000 t/an soit 30 000 t/an	4 arrivées/jour (à vide)	4 départs/jour (matériaux)
Trafic maximal total :	4 rotations/jour (soit 8 passages/jour)	

IMPACTS DU PROJET ET MESURES D'ATTENUATION

LES TRAFICS

➤ PART DU TRAFIC D'EXPLOITATION FUTUR SUR LES AXES DE CIRCULATION

La part que représentera le trafic maximal de l'exploitation sera le suivant.

■ Trafic Nord

Route	Tronçon	Trafic total	Poids lourd	Trafic dû à la sablière	Part du trafic total	Part du trafic poids lourd
RD n°31	Bouillé Loretz - Glandes	997	86	8	0,8 %	9,3 %

■ Trafic Sud et Ouest

Route	Tronçon	Trafic total	Poids lourd	Trafic dû à la sablière	Part du trafic total	Part du trafic poids lourd
RD n°61 Sud	Loretz-d'Argenton - Thouars	1 944	99	18	0,9 %	18,2 %
RD n°759	Massais - Thouars	4 084	354		0,4 %	5,1 %
RD n°162	Loretz-d'Argenton	1 247	93		1,4 %	19,4 %

■ Trafic matériaux inertes

Route	Trafic total	Poids lourd	Trafic dû à la sablière	Part du trafic total	Part du trafic poids lourd
RD n°938	9 797	2 351	16	0,2%	0,7%
RD n°759	4 084	354		0,4%	4,5%
RD n°31	997	86		1,6%	18,6%
RD n°37	726	52		2,2%	30,8%
RD n°61	1 944	99		0,8%	16,2%

Ainsi, la part que représentera le trafic maximal d'exploitation futur de la sablière du Thouarsais sur les axes routiers empruntés par les camions sera au maximum de 3 % du trafic total.

IMPACTS DU PROJET ET MESURES D'ATTENUATION

LES TRAFICS

➤ MESURES

■ L'aspect sécuritaire sur les axes routiers publics

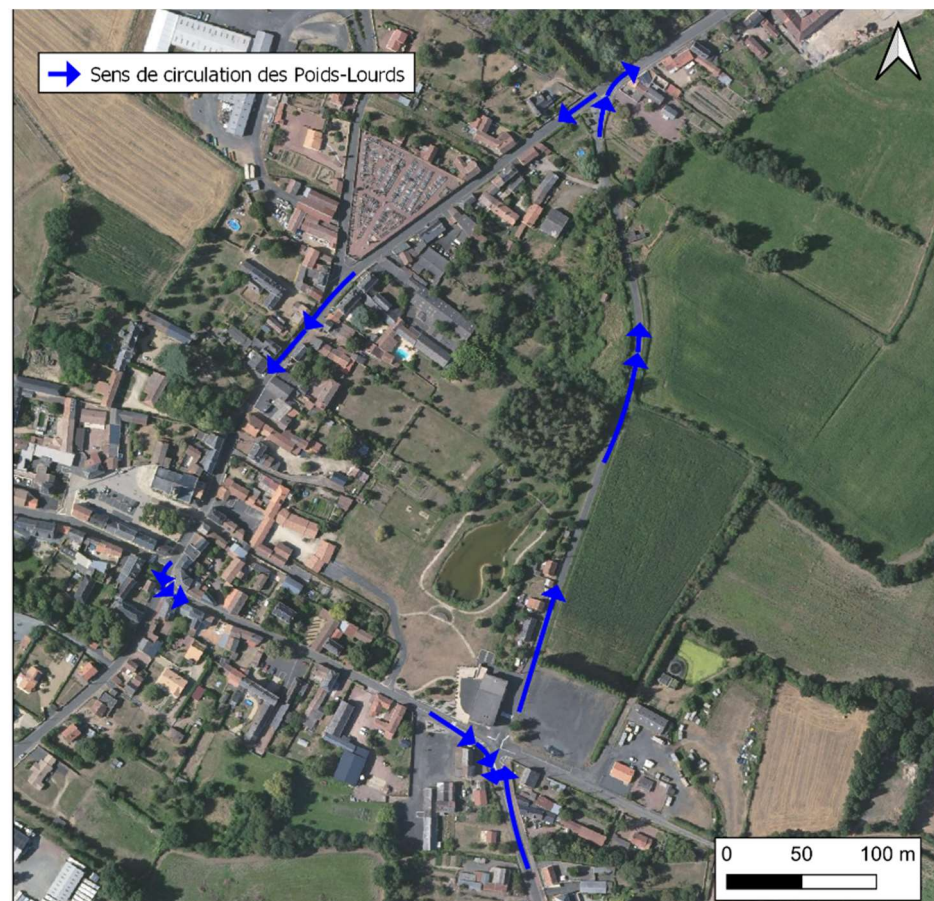
Divers aménagements permettront de sécuriser l'accès au site et de garantir ainsi le maximum de confort vis-à-vis des zones habitées environnantes. Ces aménagements seront les suivants :

- l'entretien régulier des voies d'accès au site sera de la responsabilité de la société SABLIERES DU THOUARSAIS.
- la mise en place de la signalétique « Danger : Carrière » en amont et en aval de la route départementale RD n°159 et sur les chemins autour du site afin de prévenir de la présence potentielle de camions,
- les accès à la sablière sur les deux îlots ont été décalés par rapport au projet initial, afin de permettre une meilleure visibilité dans le cadre de l'insertion des poids-lourds sur la route départementale,
- une haie sera plantée entre le merlon (d'une hauteur de 2,5 m) et la route départementale afin de permettre de visualiser le virage pour les usagers de la route départementale,
- les chauffeurs transportant les matériaux jusqu'à leur lieu d'utilisation seront principalement des chauffeurs internes à la société afin de permettre un suivi de la formation et de la sensibilisation routière.

■ Cadre de vie local

Dans le cadre de l'exploitation de la sablière du Thouarsais, il sera réalisé un plan de circulation des poids-lourds afin de limiter le trafic dans le bourg de la commune déléguée de Bouillé-Lorcontre).

Sens de circulation des poids-lourds



REMISE EN ETAT

PRINCIPE ET PLAN DE REMISE EN ETAT

➤ ORIENTATION DE LA REMISE EN ETAT

Le choix du principe de remise en état repose sur la prise en compte de paramètres incontournables qui sont les suivants :

- les caractéristiques du site : présence de zone d'excavation et de fronts résiduels de l'exploitation,
- les contraintes techniques : quantité et nature des matériaux inertes disponibles pour la remise en état,
- les contraintes de sécurité visant à assurer la stabilité des terrains après l'exploitation.

Dans le cas présent, le volume extrait sera de 1 709 000 m³ sur les 30 années d'exploitation. L'exploitation ne sera pas remblayée totalement. Seulement 762 500 m³ de matériaux inertes seront apportés sur le site.

➤ MILIEUX EN FIN DE REMISE EN ETAT

A la fin de l'activité de la sablière subsisteront donc les milieux suivants :

Remise en état	Surface
Plans d'eau	11 ha
Berge en pente douce autour des plans d'eau de l'îlot Nord	4,1 ha
Retour à l'Agriculture	17,8 ha
Friches préservées durant l'exploitation	0,3 ha

La remise en état agricole de l'îlot Sud respectera les préconisations formulées dans l'étude agropédologique des terrains de la sablière du Thouarsais réalisée par SOCOTEC ENVIRONNEMENT en 2021.

Plan de remise en état

